

Document préparatoire à la rencontre avec M. Mickaël Delafosse dans le cadre de l'opération :
« Montpellier change avec vous » des 11 et 12 avril 2025
Préparation rencontres candidats élection municipale 2026

4 sujets à mettre en exergue :

- *Mise en application du guide du partage de la rue*
- *Mise en sécurité, en tranquillité de l'Esplanade de l'Europe*
- *Quel avenir pour l'Esplanade de l'Europe et les berges du Lez*
- *Quel sera l'impact pour le quartier de la ZAC Bofill*

Mise en application du Guide du « PARTAGE de la RUE » sorti le 13 novembre 2024

« Les vulnérables sont d'abord les piétons »

« Les cyclistes doivent mettre pied à terre ou circuler sur les voies dédiées »

La municipalité s'est engagée à mettre en place, au plus vite, ce guide du partage de la rue. Où en est la mise en œuvre des dispositions prévues pour le quartier Antigone, en particulier pour :

- **Les passages piétons :**
 - Qui ne sont pas régis par des feux tricolores, outre leur signalisation au sol, le guide prévoit un panneau de signalisation routière verticale triangulaire au niveau de chaque passage.
 - La protection des passages piétons, dont celui rue Poséidon
 - La pose d'une peinture réfléchissante sur les passages protégés, visible de loin par les automobilistes qui ne se dégraderait pas comme la peinture actuelle.
- **L'aire piétonne – allée De Délos- :**
 - Donner à l'allée de Délos, les mêmes droits que l'aire piétonne du centre historique de la ville et la formaliser avec les panneaux de début et fin d'aire piétonne.
- **La piste cyclable derrière la résidence côté « piscine Angelotti » :**
 - Pose de panneaux piste cyclable obligatoire – fin de piste cyclable.
 - Panneau pied à terre en fin de piste cyclable.
- **Les voitures :**
 - Faire passer à 30km/h le boulevard de « l'aéroport international » pour diminuer le bruit, des motos notamment, la pollution (cf : étude d'impact pour la Zac Ricardo Bofill) mais surtout le risque d'accidents des piétons (le risque pour un piéton d'être tué est multiplié par 6 à 50km/h par rapport à 30km/h).

Mise en Sécurité en Tranquillité de l'Esplanade de l'Europe

La réunion du 03 février 2025 sur « la tranquillité Esplanade de l'Europe » aura permis de mettre en évidence les relations entre les différents acteurs et l'acointance entre les responsables de la discothèque avec les fonctionnaires du suivi de établissements, du SCHS et les responsables du FISE.

D'où nos demandes de :

- Refaire « un comité de suivi des établissements » impartial
- Faire respecter la loi (décrets départementaux, municipaux...) en faisant :

* appliquer l'**arrêté préfectoral 2022-05.DS.0356** en son article 14 qui stipule bien que la gestion des flux de clientèle est bien du ressort des responsables d'établissement

* mettre en place les 2 mesures concernant le service d'alcool :

- **Ne plus servir d'alcool 1h ½ avant la fermeture**
- **Ne plus servir d'alcool à une personne alcoolisée**

* appliquer le « **délit de délaisement** » quand une personne vulnérable (alcoolisée – droguée) est livrée à elle-même sans pouvoir se défendre, que les personnes qui laissent faire soient verbalisées

* appliquer l'**arrêté municipal qui interdit l'activité nocturne sur le Parking de Rhodes** en particulier en période estivale

* **aller plus loin en termes de prévention surtout en ce qui concerne la consommation d'alcool** qui constitue le 1^{er} problème de soumission chimique et constitue le 1^{er} facteur responsable des rixes, des violences intra familiales – tapage nocturne – coups de couteaux...

Quel avenir pour l'Esplanade de l'Europe et les berges du Lez ?

Qu'est-il prévu pour « sanctuariser » l'Esplanade de l'Europe ? A quand un projet, un courrier, une note, pour informer les résidents des dispositions prises, à quelle échéance, pour ce qui concerne :

✓ L'Esplanade de l'Europe dans sa globalité

- Scène festive ? à quelle fréquence ? suivant quelle organisation ? comment sera impliquée l'AV2E pour défendre la résidence ?
- Le nettoyage des canalisations (saturées par les feuilles mortes) pour éviter l'inondation du parking de Rhodes en période de « ruissellement »

✓ La pelouse de l'Esplanade de l'Europe

- Retour des lisses ou pas ? (*On rappelle, au-delà de l'esthétique de l'allée de desserte des 24 entrées, que les trous occasionnés, dangereux, ne sont toujours pas rebouchés ?*).
- Comment empêcher le stationnement des véhicules sur la pelouse et dans les allées de dessertes.
- Quelle destination pour la pelouse de l'Esplanade de l'Europe (jeux – déjections canines -...).
- Quel choix de gazon adapté au réchauffement climatique ?
- Le retour de l'arrosage de la pelouse en période estival si arrêté préfectoral levé

✓ Les berges du Lez

- Le retour du jet d'eau après curage du Lez (choix politique fort !)
- Quel aménagement des rives du Lez pour qu'elles soient plus praticables par les piétons, les vélos
- Quel projet pour la « renaturation » des berges du Lez urbain pour que la nature reprenne ses droits sur le béton et en faire « un trou de verdure où chante le Lez ».

Quel sera impact de la Zac Ricardo Bofill ? qui jouxterait notre résidence côté Médiathèque :

Les principales modifications envisagées pour le quartier, dans le projet initial, seront-elles maintenues ? :

- La disparition du parking « Pistrate » (avec les mêmes problématiques que pour la suppression du parking « Antigone » pour l'arrivée de la ligne 1 du bus-tram : entrée -sortie du garage- gestion des conteneurs poubelles et encombrants – piste cyclable...)
- Une reconfiguration totale du carrefour de l'aéroport international (sous quelle forme définitive ?)
- La rue de Poséidon et l'Avenue du Pirée en sens unique (dans quel sens ?)
- Une « folie » à la place de la maison de la poésie pour faire le pendant à l'Arbre blanc (quelle implantation ? nombre d'étages ?)
- Des immeubles sur le parking place du Père Louis (78 avenue du Pirée) combien de logements ?
- ...